

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 FEVRIER 2014**

**DEBUT DE SEANCE : 20 heures**

Présents : MM Olivier Andrieu, Colette Dauzet, Jean-Pierre Lalie, Lucien Larrive, Véronique Rolland Ben Amara, Sophie Roche, Jean-Paul Tournadre, François Venon

Absents non excusés : Mme Delphine Quintard, Mr Stéphane Pomeyrol

Absents excusés : Monsieur Thierry Léoquet qui a remis son pouvoir à Monsieur François Venon

**Vote du compte administratif du lotissement 2013**

Dépenses de fonctionnement :

- charges à caractère général :	26 991,40 €
- opération de transfert :	9 458,00 €
TOTAL :	36 449,40 €

Recettes de fonctionnement :

- produit des ventes :	10 200,00 €
- opération de transfert :	26 991,40 €
TOTAL :	37 191,40 €

Dépenses d'investissement :

- opération de transfert :	26 991,40 €
TOTAL :	26 991,40 €

Recettes d'investissement :

- opération de transfert :	9 458,00 €
TOTAL :	9 458,00 €

Le compte administratif du lotissement 2013 fait apparaître un déficit global de 17 533,40 €  
Voté à l'unanimité

**Vote du compte de gestion 2013 du lotissement**

Le compte de gestion dressé par le receveur municipal est voté à l'unanimité

### **Vote du compte administratif du service de l'assainissement 2013**

#### Dépenses de fonctionnement :

- charges à caractère général :	11 425,45 €
- charges de personnel :	677,57 €
- amortissements :	19 790,85 €
TOTAL :	31 893,87 €

#### Recettes de fonctionnement :

- Redevance assainissement :	22 046,44 €
- Autres produits de gestion :	19,50 €
- Opération de transfert :	918,39 €
TOTAL :	22 984,33 €

#### Dépenses d'investissement :

- Travaux réseau et station :	59 892,76 €
- Opération de transfert :	918,39 €
TOTAL :	60 811,15 €

#### Recettes d'investissement :

- subventions :	150 638,00 €
- amortissement :	19 790,85 €
TOTAL :	170 428,85 €

Le compte administratif du service de l'assainissement 2013 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 9 041,89 € (excédent reporté de 2012 : 17 951,43 €) et un déficit d'investissement de 33 466,61 € (excédent reporté de 2012 : 6 987,86 €) soit un déficit global de 24 424,72 €

Voté à l'unanimité

### **Vote du compte de gestion 2013 du service de l'assainissement**

Le compte de gestion dressé par le receveur municipal est voté à l'unanimité.

### **Affectation du résultat de fonctionnement**

Le résultat de fonctionnement soit 9 041,89 € est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068.

Voté à l'unanimité.

### **Vote du compte administratif 2013 de la commune**

#### Dépenses de fonctionnement

- charges à caractère général :	80 084,04 €
- charges de personnel :	120 283,14 €
- autres charges de gestion courante :	36 085,56 €
- charges financières :	13 883,29 €
TOTAL :	250 336,03 €

### Recettes de fonctionnement

- atténuation de charges :	180,93 €
- produit des services :	24 316,81 €
- impôts et taxes :	154 786,01 €
- dotations et participations :	150 093,25 €
- autres produits de gestion :	16 119,57 €
- produits financiers :	15,85 €
- produits exceptionnels :	2 719,91 €
TOTAL :	348 232,33 €

### Dépenses d'investissement :

- emprunt :	41 929,30 €
- opérations d'équipement :	38 332,60 €
- subvention au service assainissement :	150 000,00 €
TOTAL :	230 261,90 €

### Recettes d'investissement :

- subventions :	14 470,00 €
- dotations :	37 733,00 €
- excédent de fonctionnement :	115 777,99 €
- dépôts et cautionnements reçus :	545,00 €
- emprunt :	215 000,00 €
TOTAL :	383 525,99 €

Le compte administratif laisse apparaître un excédent d'investissement de 14 776,94 € (déficit 2012 reporté de 138 487,15 €) et un excédent de fonctionnement de 97 896,30 € soit un excédent de clôture de 112 673,24 €.

Voté à l'unanimité.

### **Vote du compte de gestion de la commune**

Le compte de gestion 2013 dressé par le receveur municipal est adopté à l'unanimité.

### **Affectation du résultat de fonctionnement**

L'excédent de fonctionnement de 97 896,30 € est affecté à la ligne 002 report à nouveau créateur.

Approuvé à l'unanimité.

### **Vente de bois**

Les employés communaux ayant coupé du bois en bordure de terrain communal, les conseillers décident, à l'unanimité, de vendre ce bois 160 € la corde aux particuliers qui en feront la demande.

## **Modification statutaire de la Communauté de Communes**

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Salers prise en date du 16 décembre 2013 concernant la prise de compétence « Animation et accompagnement de projets sur les énergies durables en méthanisation, au titre de la dynamisation du territoire »,  
Considérant l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de transférer la compétence suivante dans le champ des compétences optionnelles de la Communauté de Communes : « Animation et accompagnement de projets sur énergies durables en méthanisation, au titre de la dynamisation du territoire ». Elle fait lecture de la délibération du Conseil Communautaire. Elle précise que, dans ce cadre, il y a nécessité de modifier les statuts de la Communauté de Communes.

Après avoir pris connaissance du projet et de la modification induite des compétences de la Communauté de Communes, les membres du Conseil Municipal :

Acceptent l'inscription de la compétence « Animation et accompagnement de projets sur les énergies durables en méthanisation, au titre de la dynamisation du territoire ».

Entérinent la modification induite des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Salers concernant ses compétences.

## **Demande de permis d'aménager**

Madame le Maire présente le projet de lotissement sur le terrain communal établi par le Cabinet Artense Ingénierie.

Ce projet prévoit une première phase de 4 lots sur une palette de surface variant de 838 m<sup>2</sup> à 1 296 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de lotissement présenté
- charge Madame le Maire de déposer la demande de permis d'aménager et l'autorise à signer tous documents relatifs à ce projet.

## **Demande d'achat de terrain**

Madame le Maire communique le courrier de Monsieur Didier Chauvet qui souhaite acquérir environ 500 à 600 m<sup>2</sup> de terrain communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de vendre du terrain communal,
- fixe le prix à 5 € le m<sup>2</sup> pour le terrain plat,
- précise que les frais de vente et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- autorise Madame le Maire à signer tout acte se rapportant à cette transaction.

## **Subvention voyage scolaire**

Madame le Maire fait part de la demande de subvention de l'Amicale Laïque de Salers – Saint Bonnet de Salers – Saint Paul de Salers qui souhaite une subvention exceptionnelle pour aider au financement du voyage en Corse des élèves du RPI (sauf enfants de la maternelle).

Le conseil municipal, par 6 voix pour et 3 contre accepte d'accorder une participation de 50 € par enfant.

Fin de séance : 23 h

